



Relevé de note de la **CooPro**

Instance de **Coordination** du **Projet de Territoire Concerté**

Date : 9 février 2018

Lieu : salle du CM CHANCELADE

Rédacteur : PUGNET Fabrice

Objet : Instance de Coordination et de Débat de notre démarche de Projet Territorial Concerté / 1^{ère} rencontre

Nom/Prénom	COMMUNE
PUGNET Fabrice	CHANCELADE
DUPEYRAT Emmanuel	
BOURGOIN Dominique	
GADY Jean-Luc	
GALY Anne	CHÂTEAU L'ÉVÊQUE
MARTY Alain	
MANSOY Claude	
DUVERNEUIL Joelle	
BELOMBO Marie	
GOMEZ Maxime	La CHAPELLE GONAGUET
LEPAPE Alain	
MALLET Gilles	RAZAC sur L'ISLE
PAUL Bernadette	
DUBOIS Manuel	
BUISSON Michel	ANNESSE et BEAULIEU
BOULLEY Cyril	

Suite à notre réunion de travail du vendredi 26 janvier 2018 au sein de la mairie de Chancelade (à 5 communes) nous avons acté le démarrage de la démarche de Projet de commune nouvelle pour notre territoire.

Un diaporama a été le premier outil permettant de poser le cadre (à voir sur le site).

D'ores et déjà, suite à notre rencontre de ce jour, nous avons arrêté et rappelé les éléments suivants :

- ✚ Notre Projet est celui d'une **commune nouvelle** (Fusion) tout en maintenant la mutualisation pour les communes ne disposant pas encore d'une capacité à se « jeter » pleinement dans la démarche ou bien celles souhaitant le faire mais pour lesquelles une opposition forte semble encore présente au sein de leurs Conseils et/ou de leurs administrés.

- ✚ Notre projet sera écrit, accessible à tous. Une instance de Production (Prod.) sera constituée lors de notre prochaine rencontre (jeudi 15 février 2018 à 18 h 30 salle du bureau municipal de CHANCELADE). Cette instance déterminera rapidement la trame, la mise en forme de notre projet, à l'appui des orientations de l'instance de coordination (CooPro) et de l'instance de décision (COPIL)

- ✚ Notre projet est désormais désigné « NOUVEL OUEST » avec le sous-titre : *Vers un territoire Durable et Solidaire !*



Attention, il ne s'agit pas du nouveau nom de la commune mais bien de celui de notre démarche de projet.

Nous avons émis l'hypothèse de déposer un nom de domaine afin de créer un site sur lequel nous communiquerions et diffuserions notre travail. Cela ne sera envisageable que lorsque nous aurons nourri suffisamment notre projet de nos réflexions et de nos premières orientations.

- ✚ Notre calendrier est contraint : fin juin 2018, afin de formaliser le projet avant le 1^{er} octobre 2018 comme date « butoir » permettant une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019.....malgré tout, avec toute la célérité dont nous ferons preuve, peut-être faudra-t-il l'Été afin de finaliser le Projet et la rentrée de septembre pour l'affirmer....nous verrons.

- ✚ Nous avons donc acté la constitution de 3 instances :

- Une instance de décision : le Comité de Pilotage des Maires (COFIL) qui pourra être sollicité par simple mail si besoin en cours de démarche, notamment après chaque rencontre de l'instance de coordination (CooPro). Le COFIL sera l'instance en prise directe avec les administrés des 6 communes afin de présenter l'avancement des travaux (la CooPro en appui, bien évidemment).
- Une CooPro : instance de coordination et de débat
 - Elle se compose des personnes inscrites au tableau de ce compte-rendu en première page mais elle pourra inviter d'autres personnes si besoin (élus, administrés, experts, associations, etc.).
 - Nous avons arrêté un calendrier qui pourra évoluer en fonction des besoins :

	DATES	HEURE
1	15 février 2018	18 h 30
2	1 ^{er} mars 2018	
3	15 mars 2018	
4	29 mars 2018	
5	12 avril 2018	
6	26 avril 2018	
7	10 mai 2018 (Férié) à confirmer	
8	24 mai 2018	
9	7 juin 2018	
10	21 juin 2018	

Les CooPro se tiendront salle du CM de CHANCELADE (ou salle du Bureau Municipal) mais pourront se déplacer sur les différentes communes.

- Une instance de production (Prod.) Elle devra formaliser le projet à 3 ou 4 maximum / à déterminer lors de notre rencontre du 15 février 2018.
- Un élu peut intervenir dans chacune de ces instances.

- ✚ Notre méthode est proactive et ouverte aux administrés à différentes étapes (à déterminer par chacune des communes. Nous en parlerons le 15 février)

A titre d'exemple, Chancelade envisage de constituer un « groupe miroir » et de s'appuyer sur les 4 Conseils de quartier « si besoin ». Le groupe « miroir » Chanceladais devra nous apporter une contradiction constructive dans l'avancement de la démarche. Il s'agira d'un groupe que nous solliciterons à la demande. Il pourrait se composer de 8 personnes (membre de la commission extra-municipale « développement durable », président du comité des fêtes, présidente de l'amicale laïque, directrice du service animation, médiateur communal, présidente d'une association chanceladaise et ancienne élue, membre d'un comité de quartier, autre.....la liste est en construction. Nous pourrions tenter de constituer un groupe miroir pour l'ensemble du Projet.

- ✚ Notre démarche s'appuiera également sur :
 - les résultats de la consultation conduite par un cabinet concernant nos finances et notre fiscalité (résultat en juin 2018).
 - L'évolution attendue quant à l'application de l'article 55 de la Loi SRU.
 - Les orientations du PLUI pour notre territoire.
 - Une communication régulière. A ce sujet, voici une proposition d'article à diffuser sur chacun de nos sites :

« **Nouvel Ouest** », *vers un territoire Durable et Solidaire !*, tel est le nom du projet engagé par 6 communes à l'aune de l'année 2018 : ANNESSE et BEAULIEU, CHANCELADE, la CHAPELLE GONAGUET, CHÂTEAU L'ÉVÊQUE, MENSIGNAC et RAZAC sur l'ISLE.

Il s'agit de construire une nouvelle collectivité territoriale (Fusion) tout en maintenant la mutualisation pour les communes ne disposant pas encore d'une capacité à se « jeter » pleinement dans la démarche ou bien celles souhaitant le faire mais pour lesquelles une opposition de principe forte semble encore présente au sein de leurs Conseils et/ou de leurs administrés. Est-ce la peur d'une perte d'identité, d'une proximité du service public à géométrie variable, d'un coût de fonctionnement plus important ? Notre action devra y répondre.

« **Nouvel Ouest** », un projet, une méthode.

Le pilotage est politique, évidemment, car c'est de notre responsabilité et dans notre mandat de gérer le quotidien de nos collectivités mais surtout d'inventer l'avenir.

La méthode est proactive et ouverte aux administrés à différentes étapes. Un Comité de Pilotage (les Maires) valide les avancées proposées par une instance de Coordination et de Débats (la Coopro composée d'élus avant tout, d'administrés, d'experts, d'associations, etc.). Une instance de Production (Prod.) formalise le projet qui sera écrit et accessible à tous. Démarche ambitieuse devant aménager notre espace, déterminer nos ressources, rappeler notre histoire commune, définir l'identité d'un nouveau groupe social, écrire notre rhétorique territoriale.

Un projet de territoire au vocabulaire partagé par chacun, avec des orientations comprises par le plus grand nombre et des actions concertées à mettre en œuvre...une programmation faisant alors sens pour tous, telle est l'ambition de notre démarche.

Nous validerons ce texte le 15 février. Dans l'attente vous pouvez me communiquer vos commentaires, modifications, et même me proposer un autre texte.

- ✚ Pour la réunion du 15 février 2018, chaque commune prépare si possible :
 - l'outil de diagnostic composé des données de l'INSEE
 - des éléments concernant votre administration (organigramme, nombre d'agents par catégorie, organisation)
 - des données budgétaires

Prochaine Réunion

Le Jeudi 15 février 2018

Salle du Bureau Municipal de CHANCELADE (mairie de Chancelade).

18 h 30